



Dispositif de Poursuite de Scolarisation



Contactez-nous :



Dispositif de Poursuite de Scolarisation

30, avenue de la Marne
77100 MEAUX

Tél. : 01 60 44 18 33

dispositif.poursuitesco@orange.fr



Une modalité d'accueil temporaire destinée aux collégiens en risque de rupture scolaire.



LE D.P.S. QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Dispositif de Poursuite de Scolarisation est un dispositif qui s'inscrit dans le cadre de la scolarité. Il constitue un des outils privilégiés de lutte contre le décrochage scolaire et la marginalisation sociale de jeunes soumis à l'obligation scolaire.

PROFIL DES ÈLÈVES

- Des collégiens de la 6^{ème} à la 3^{ème}, SEGPA et ULIS, scolarisés dans un des collèges publics situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.
- Des élèves placés en mesure conservatoire en attente du conseil de discipline.
- Des élèves faisant l'objet d'une mesure d'exclusion définitive sans sursis.



PRISE EN CHARGE

Chaque élève est accueilli en moyenne 5 semaines. La durée d'accueil ne peut être inférieure à 3 semaines, ni excéder 8 semaines.

Groupe réduit de 8 élèves maximum, accueillis en même temps.

Le dispositif est rattaché administrativement au collège Henri Dunant et placé sous la responsabilité de son principal qui en est le pilote. Les élèves conservent leur statut d'élèves inscrits dans un établissement scolaire.

Un encadrement renforcé des élèves grâce à une équipe pluridisciplinaire composée d'un coordonnateur, d'enseignants, d'un assistant d'éducation, d'un éducateur sportif, d'un délégué du Procureur de la République.

PROCÉDURE D'ADMISSION

Tout élève faisant l'objet d'une mesure conservatoire avant Conseil de Discipline, et tout élève exclu définitivement sans sursis est placé sur le dispositif par le Chef d'établissement du collège support, ayant reçu délégation de Madame l'Inspectrice d'Académie, avec intégration effective dans un délai de deux jours ouvrables au plus.



OBJECTIFS

- Raccourcir au maximum le délai entre l'exclusion immédiate du collège et le jour de reprise en charge au plan pédagogique et éducatif.
- Eviter toute rupture et tout décrochage scolaire.
- Améliorer les conditions de scolarisation de l'élève dans son nouvel établissement.

FONCTIONNEMENT

La journée de l'élève pris en charge sur le D.P.S. est rythmée par des activités pédagogiques et éducatives.

- Un entretien d'accueil permet de rencontrer l'élève et sa famille.
- Pour chaque élève, un emploi du temps individualisé selon le niveau de classe et avec des objectifs personnels basés sur le socle commun de connaissances, de culture et de compétences, dont les compétences civiques.
- Des évaluations des compétences acquises.
- Entretiens avec la psychologue, l'éducatrice P.J.J.
- Activités sportives, artistiques, culturelles, de sensibilisation à l'environnement, de découverte des formations et des métiers.

INTERVENANTS SUR LE DISPOSITIF

- Un coordonnateur ➤ Sept enseignants ➤ Un assistant d'éducation ➤ Une éducatrice P.J.J. ➤ Une psychologue ➤ Un délégué du Procureur de la République ➤ Un éducateur sportif de la ville de Meaux.

PARTENAIRES SIGNATAIRES

- ➔ Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux
- ➔ Direction des Services de l'Éducation Nationale de Seine & Marne
- ➔ Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Seine & Marne
- ➔ Parquet de Meaux

PARTENAIRES ASSOCIÉS

- ➔ Maison Départementale de Solidarité de Seine & Marne
- ➔ Dispositif de Réussite Éducative de la ville de Meaux